

**Service instructeur**

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements  
ruraux

**Service consulté**

**SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DSUR  
GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des dossiers présentés les 24 mars et 5 mai 2017, il vous est proposé d'affecter sur la Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR), gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les opérations suivantes, pour un montant total de subventions de 96 773 €, au bénéfice des communes d'ORBEY et de KIFFIS, du SIAEP de la Vallée de la Doller et de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Lors de ses réunions du 24 mars et 5 mai 2017, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du Conseil départemental a proposé l'inscription des opérations suivantes au titre de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

**Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR) : Programme 2017**

Territoire «Piémont Val d'Argent » :

Commune d'ORBEY: 1 opération d'alimentation en eau potable (acquisition d'équipements de prélocalisation des fuites) représentant 11 338 € HT de travaux et 3 968 € de subvention (taux de 35 %).

Territoire « Thur-Doller » :

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin : 1 opération d'assainissement (réhabilitation de 31 dispositifs d'assainissement non collectif) représentant 328 680 € HT de travaux et 65 736 € de subvention (taux de 20%).

SIAEP de la Vallée de la Doller : 1 opération d'alimentation en eau potable (acquisition d'équipements de prélocalisation des fuites) représentant 70 200 € HT de travaux et 14 040 € de subvention (taux de 20%).

Territoire « Sundgau » :

Commune de KIFFIS : 1 opération d'alimentation en eau potable (mise en place d'une bache tampon sur la source Moosmatten) représentant 37 226 € HT de travaux et 13 029 € de subvention (taux de 35 %).

Dans ces conditions, je vous propose donc d'affecter définitivement ces opérations sur les crédits de la DSUR, gérés par l'Agence de l'Eau, pour un montant cumulé de subventions de 96 773 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN